

Qu'est-ce que l'assurance vie avec participation Donner au suivant?

Elle est basée sur les principes suivants :

D'abord et avant tout, il s'agit d'une assurance vie conçue pour les dons de bienfaisance. L'organisme de bienfaisance enregistré désigné recevra les sommes dues prévues par l'assurance au décès de la personne assurée.

Il suffit d'un paiement de prime unique. Le montant d'assurance vie de base est garanti la vie durant de la personne assurée une fois que le paiement de prime unique a été effectué.*

La police appartient à l'organisme de bienfaisance. En tant que propriétaire de la police, l'organisme de bienfaisance a le contrôle de celle-ci.

Elle peut aider l'organisme de bienfaisance à accroître son patrimoine grâce à des participations éventuelles. Les participations peuvent être utilisées de plusieurs façons : L'organisme de bienfaisance peut choisir de souscrire une protection d'assurance supplémentaire, ce qui peut augmenter davantage la valeur de rachat de la police et le versement au décès. Ou bien, il peut toucher les participations annuelles en espèces.**

L'organisme de bienfaisance bénéficie ainsi d'une certaine souplesse. Au fil du temps, la police d'assurance vie accumule une valeur de rachat. L'organisme de bienfaisance a un accès garanti à ces fonds, qui peuvent être utilisés de nombreuses façons du vivant de la personne assurée. Il est important de noter que tout retrait ou toute avance non remboursée diminuera le montant du versement reçu par l'organisme de bienfaisance.*

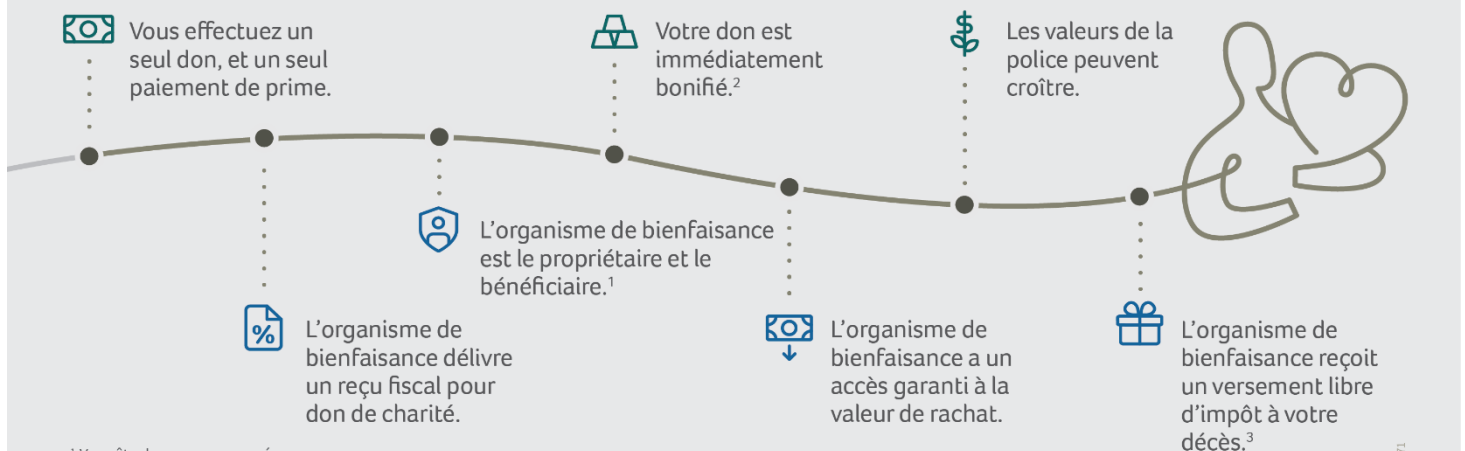
L'assurance présente des avantages fiscaux pour le donateur. Le paiement de la prime unique est considéré comme un don de bienfaisance.***

* Le cas échéant, si le total de l'avance non remboursée plus les intérêts devient trop important, la police prendra fin.

** Une participation annuelle versée en espèces au propriétaire de police entraînera l'émission d'un feuillet d'impôt à l'organisme de bienfaisance enregistré pour toute année applicable.

*** Tous les reçus de dons seront délivrés par l'organisme de bienfaisance, et non par la Canada Vie. L'année où le don est reconnu peut être déterminée selon un certain nombre de facteurs. Pour obtenir des précisions, adressez-vous à votre conseiller.

Fonctionnement d'une police Donner au suivant

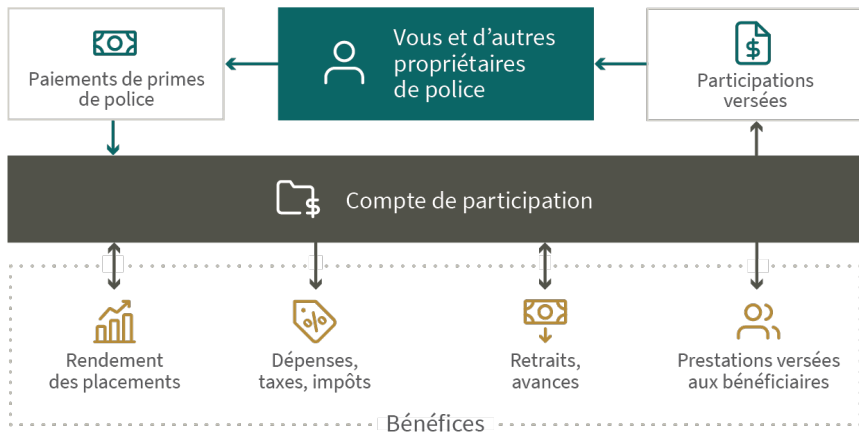


¹ Vous êtes la personne assurée.

² Dans certains cas particuliers, le montant d'assurance initial pourrait être inférieur au versement de prime unique.

³ Il est important de noter que tout retrait ou toute avance non remboursée diminuera le montant du versement que recevra l'organisme de bienfaisance.

Comment fonctionne-t-elle?



1. Le paiement de prime unique ainsi que les paiements de tous les autres propriétaires de polices d'assurance vie avec participation de la Canada Vie sont versés au compte de participation. Nous gérons ce compte de manière à honorer nos engagements envers tous les propriétaires de polices d'assurance vie avec participation, aujourd'hui et demain.
2. Si les résultats réels sont plus favorables que les hypothèses utilisées lors de l'établissement des taux, notamment en ce qui concerne les placements, les dépenses, les taxes, les impôts, les retraits et avances sur police et les versements prévus par l'assurance, le compte de participation enregistre un bénéfice.
3. Lorsque le bénéfice dépasse le montant requis pour respecter nos engagements, les propriétaires de police peuvent en profiter. Nous pouvons distribuer une partie du bénéfice sous forme de participations, mais cela n'est pas garanti. Le montant distribué dépendra de facteurs tels que la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent et de réduire les fluctuations à court terme au titre des participations.



Expérience

Nous sommes présents dans le marché de l'assurance vie avec participation depuis **175 ans**. Nous avons versé des participations aux propriétaires de polices d'assurance vie avec participation chaque année depuis 1848, même pendant les crises économiques les plus graves.



Taille

Nous avons le **plus important** compte de participation ouvert **au Canada**.



Expertise

Nos équipes chevronnées et nos partenariats hors pair nous aident à prendre des décisions stratégiques au sujet du compte de participation.



Responsabilité

Notre **transparence** nous a permis de gagner la confiance de générations de Canadiens.



Conviction

Notre approche de placement demeure axée sur le **rendement et la stabilité à long terme**.